

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

Matière : LIBERTES PUBLIQUES
ET POUVOIR DE POLICE

Sous matière : POLICE
MUNICIPALE

**OBJET :
CONVENTION DE
COORDINATION
ENTRE LES
FORCES DE
SECURITE DE
L'ETAT ET LA
POLICE
MUNICIPALE**

Séance du Conseil Municipal du lundi 15 novembre 2021
Le Conseil Municipal de la commune de Castelnaudary
légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances,
sous la présidence de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire

Présents : Patrick MAUGARD, Philippe GREFFIER, Hélène GIRAL,
François DEMANGEOT, Evelyne GUILHEM, Bernard GRIMAUD,
Nicole CATHALA - LEGUEVAQUES, Philippe GUIRAUD, Jacqueline
RATABOUIL, Jean-François VERONIN-MASSET, Brigitte BATIGNE,
Giovanni ZAMAI, Pierre BARBAUD, Marie-Claude BOURREL, Denis
BOUILLEUX, Daniel SIBRA, Sabine CHABERT, Chantal BARTHES,
Javier DE LA CASA, Bruno PERLES, Delphine SANTINI, Prèscillia
GRANIER, Karole CAFFIER, Thierry ROSSICH, Zohra KUFEL, Gérard
MONDRAGON, Martine LACOMBE

LE NOMBRE DE CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN SERVICE EST DE 33

Formant la majorité des membres en exercice

RENDU EXECUTOIRE

CONVOCAION CONSEIL EN
DATE DU : 09 NOVEMBRE 2021

AFFICHAGE EN DATE
DU : 23 NOV. 2021

PUBLICATION DE LA PRESENTE EN DATE
DU 24 NOV. 2021

Procurations : Élisabeth ESCAFRE Donne procuration à Sabine
CHABERT, Régine SURRE Donne procuration à Nicole CATHALA -
LEGUEVAQUES, Michel RATABOUIL Donne procuration à Brigitte
BATIGNE, Nicolas ASENSIO-VERGNES Donne procuration à Evelyne
GUILHEM, Agnès SOULIER Donne procuration à Hélène GIRAL,
Audrey GAIANI Donne procuration à Chantal BARTHES,

Absents excusés : Élisabeth ESCAFRE, Régine SURRE, Michel
RATABOUIL, Nicolas ASENSIO-VERGNES, Agnès SOULIER, Audrey
GAIANI

Secrétaire : Madame Sabine CHABERT

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée, les deux conventions de coordination signées avec les forces de l'Etat, en 2014 et 2018.

En effet, conformément à l'article L.512-4 du Code de la sécurité intérieure, dès lors qu'un service de police municipale comporte au moins trois agents, une convention de coordination des interventions de la police municipale et des forces de sécurité de l'État doit être conclue entre le maire de la commune et le Préfet du département, après avis du procureur de la République.

Ces conventions ont pour objectif de faciliter les échanges, de coordonner l'action des services et de concrétiser la stratégie locale de sécurité et de prévention de la délinquance.

En effet, la Police Municipale participe aux missions de sécurité publique aux côtés de la Gendarmerie Nationale. Il est donc opportun, que leurs actions respectives soient coordonnées dans l'intérêt des citoyens comme dans celui des agents de police ou des gendarmes. La

convention conclue à cet effet, relève de deux domaines distincts : un aspect réglementaire et un versant opérationnel dans lequel les services de l'Etat et la Police Municipale, cherchent à coordonner de la meilleure manière possible, leurs moyens respectifs.

C'est aussi l'occasion de poursuivre la construction avec la Gendarmerie Nationale, d'un partenariat solide et basé sur le long terme.

En accord avec les différents signataires, Monsieur le Maire sollicite du conseil municipal, l'autorisation de procéder à la signature de la convention ainsi annexée.

**LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES AVOIR DELIBERE**

APPROUVE la convention de coordination entre les forces de sécurité de l'Etat et la Police Municipale,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention et tout document afférent.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.

Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

Castelnaudary, le 15 novembre 2021



Le Maire,

Patrick MAUGARD

Ampliation faite le

24 NOV 2021

Certifiée exécutoire par réception en Préfecture le :

23 NOV 2021

Par publication le :

24 NOV 2021

Par délégation,

Le Directeur Général des Services

Nicolas NAYRAL



Envoyé en préfecture le 23/11/2021

Reçu en préfecture le 23/11/2021

Affiché le

ID : 011-211100763-20211115-DB2021281-DE

Bescher
Levrault